



**EN DÉCEMBRE 2016,
LES SALARIÉS DES TRÈS
PETITES ENTREPRISES
SERONT APPELÉS À VOTER
POUR
LEUR SYNDICAT.**

Cette élection TPE, vise à déterminer la représentativité syndicale dans les entreprises, associations, et artisans employant moins de 11 salariés (**boulangerie, menuiserie, plombier, coiffeur, association loi de 1901, épicerie, étude de notaire, salariés avocat, cabinet comptable, expert, garagiste, etc, etc, etc....**).

Ces élections permettent d'avoir des représentants au niveau régional pour **défendre les intérêts collectifs et individuels des salariés**.

Les salariés des TPE sont très loin des syndicats. Il est en effet très difficile pour les salariés des très petites entreprises de s'organiser, ils ne sont pas représentés (pas de DP ni de DS et bien sûr pas de CE).

Ce scrutin permet à ces salariés TPE :

- de **choisir les syndicats qui négocieront avec les représentants des employeurs les conventions collectives définissant les conditions de travail** (salaires, formation professionnelle, congés, etc...) ,
- de **désigner les syndicats qui siègeront au sein des Conseils des Prud'hommes**,
- de **désigner les syndicats au sein des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI)**.

Le vote se déroulera du **28 novembre au 12 décembre 2016**.

Deux possibilités pour voter :

- soit électroniquement par internet (identifiant et mot de passe)
- par correspondance (document pour vote par correspondance)

À ce jour les salariés ont reçu un courrier leur donnant le détail de leur inscription.

Pourquoi nous vous adressons ce courrier puisque la plupart (mais pas tous), vous êtes salariés d'une entreprise de plus de 11 salariés ?

Tout simplement parce que nous n'avons pas le fichier des électeurs comportant une adresse ni même le nom de leur entreprise. Le listing comporte 200 000 noms pour la Bretagne et de ce fait est donc inutilisable.

L'UDFO 29 et les UDFO de Bretagne (22,35,56) ont décidé, dans le cadre des élections TPE, d'organiser un concours de parrainage. La méthode est simple. Vous avez tous dans votre entourage (famille, amis, connaissances...) des salariés qui travaillent dans des entreprises de moins de 11 salariés. Il suffit de les contacter, leur indiquer que le vote va avoir lieu et que

vous êtes à **FO** et que vous êtes mobilisés pour que **FO gagne ces élections sur la base de nos revendications** :

- **augmentation du salaire avec diminution du temps de travail**
- **retour à la retraite à 60 ans pour tous**
- **opposition à la Loi El KHOMRI (loi travail)**
- **etc...**

Le vote est important pour eux mais aussi pour FO !

Vous trouverez ci-joint un modèle de bulletin de parrainage. Il convient de bien remplir la partie qui vous est réservée et de faire remplir la partie « parrainage » à un membre de votre famille, amis, connaissances ... en n'oubliant aucune case et en n'oubliant pas de signer.

Puis nous retourner le ou les bons de parrainage.

Pour dynamiser et motiver les militants, nous avons décidé de mettre en place un concours avec un tirage au sort.

Le concours est organisé pour le département dans un premier temps et ensuite sur le plan régional.

1. **Chaque département de Bretagne enregistre les parrainages et le nombre de parrainage. Celui qui retourne le plus de parrainages gagne le concours départemental et donc un lot d'une valeur de € , le second un lot de € et le troisième un lot de €**

2. **Une seconde remise de lot sera effectuée au niveau régional avec 3 lots . Pour le 1^{er} : , pour le second : et pour le 3^{ème} :**

ATTENTION : pour participer au concours du « meilleur parrain » il faut retourner au minimum 5 bulletins de parrainage.

3. **Mais nous organiserons également, pour mettre un peu de suspense, un tirage au sort par la suite avec 3 lots :**

Pour le tirage au sort, il n'y a pas de minimum, chaque bulletin est mis dans l'urne.

Les conditions d'organisation et **les enjeux de ces élections** nous amène à utiliser cette pratique non coutumière à notre organisation..

Mode d'emploi : ci-joint les bulletins de parrainage. Chaque bulletin doit être intégralement rempli sur les deux parties, sous peine de nullité, et retourné soit par courrier à **L'Union Départementale Force ouvrière 5 rue de l'Observatoire 29200 Brest** soit par mail à udfo29.morgane@wanadoo.fr.